A tous les usagers
du service Enfance-jeunesse

Nos réf :BGG-FG n°06-2026
Objet : Inscription année scolaire 2026-2027.
Périscolaire et transport scolaire

Madame, Monsieur, Chers usagers,

Pour une prise en compte de l'inscription de vos enfants aux activités périscolaires et transport scolaire, nous vous demandons les documents suivants qui sont à télécharger sur le site internet du Syndicat www.sidutilleul.fr **avant le 10 juillet 2026 :**

A compléter et renvoyer au Syndicat à FRAIS : sit-tilleul@orange.fr

- ✓ Le formulaire d'inscription au transport scolaire,
- ✓ La charte des parents,
- ✓ Le règlement du transport,

A compléter et renvoyer au périscolaire à LAGRANGE :

- ✓ La fiche de renseignements,
- ✓ La fiche d'inscription,
- ✓ La fiche sanitaire,
- ✓ Les photocopies de vaccinations obligatoires,
- ✓ Une attestation indiquant que l'enfant bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ La prise de connaissance et l'acceptation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et extrascolaire,
- ✓ **Une photo identité récente pour les nouveaux enfants de Maternelle**,
- ✓ Vos n° et régime allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales,
- ✓ L'autorisation de prélèvement accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. **Seulement Pour la première inscription ou un changement,**
- ✓ Le cas échéant, pour les parents divorcés ou séparés, la notification de garde de l'enfant.

Pour les enfants déjà inscrit à l'accueil périscolaire en 2025/2026, Vous avez la possibilité de mettre à jour et de resigner le dossier existant.
Fournir les nouveaux justificatifs d'assurance, quotient CAF et vaccination.

En semaine de 7h30 à 11h00 et le mercredi de 8h00 à 18h00

Contact :
FRANCOIS Emmanuel Directeur ☏ 03.84.23.80.66
✉ efrancois-sit@orange.fr

Si le dossier est incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Pour une inscription occasionnelle au périscolaire, vous trouverez tout au long de l'année, sur le site internet du Syndicat et à l'accueil, le dossier d'inscription à retourner au Directeur de la structure. La commande des repas est le **jeudi matin** avant 10h00 pour la semaine suivante.

Toute modification de coordonnées au cours de l'année doit être impérativement signalée au Directeur de la structure. Ces informations sont primordiales, afin de pouvoir vous joindre en cas d'urgence. L'absence de cette mise à jour, en cas de contrôle des administrations compétentes, ne permettrait pas d'honorer nos obligations réglementaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers usagers, l'expression de ma considération sincère.

Le Président,

Bernard GUERRE-GENTON

Syndicat Intercommunal DU TILLEUL

La Grange aux Mômes
1 place des Vosges 90150 LAGRANGE
☏ 03 84 23 80 66
✉ efrancois-sit@orange.fr

Syndicat Intercommunal du Tilleul
2 rue du charron 90150 FRAIS
☏ 03 84 23 82 62
✉ sit-tilleul@orange.fr
www.sidutilleul.fr